



Conseil Général  
Method

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 17 JUIN 2013.**

**Président :** Christophe UNGER  
**Secrétaire :** Fanny RODRIGUEZ

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant les membres présents.

Une minute de silence est observée afin d'honorer la mémoire de Madame Josiane Delessert, Monsieur Nicolas Marendaz et Monsieur Jean-Pierre Monod, habitants de notre village, décédés récemment.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

99 membres ont été convoqués.

40 membres répondent à l'appel.

59 membres sont absents dont 36 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Municipalité est présente au complet, ainsi que Madame la Boursière.

Les scrutatrices sont Mesdames Daisy Caillet et Françoise Kraemer.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. ***Appel.***
2. ***Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012.***
3. ***Assermentation des nouveaux membres.***
4. ***Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.***
5. ***Communications du Président.***
6. ***Communications de la Municipalité.***
7. ***Préavis municipal n°18 : Comptes 2012. - Rapport de la commission de gestion-finances.***
8. ***Préavis municipal n°19 : Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2013 de Frs. 50'000.- pour une coupe de bois au lieu-dit «Les Coteaux». - Rapport de la commission de gestion-finances.***
9. ***Renouvellement du bureau.***
10. ***Interventions individuelles.***

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel qu'envoyé aux conseillers.

### ***2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012.***

Chaque membre a reçu avec la convocation une copie du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012, ou en a pris connaissance sur le site internet communal.

Aucune remarque n'est signalée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

### ***3. Assermentation des nouveaux membres.***

Messieurs José Rodriguez et Axel Rodriguez sont assermentés.

### ***4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.***

Aucune question en suspens.

### ***5. Communications du Président.***

• Le Président a rencontré la Municipalité en janvier, afin de discuter des attentes de chacun au niveau de la gestion des séances du Conseil et des commissions. La Municipalité demande que le Président soit plus cadrant lors des interventions des conseillers.

Certaines interventions sont clairement de l'ordre du privé et non de l'intérêt général. Le Président souhaite gérer les séances de manière souple, en permettant le dialogue et la spontanéité. S'il devait être plus cadrant avec les conseillers, il le sera également envers les municipaux.

- Suite aux nombreuses interventions et questions posées lors des dernières séances, au sujet du nouveau règlement des eaux, le bureau du Conseil a décidé de nommer deux membres supplémentaires au sein de la commission des eaux. Afin que toutes les franges de la population soient au mieux représentées dans cette commission, qui par ailleurs a déjà produit un travail remarquable, le bureau y a adjoint Messieurs Thierry Thonney et Jean-Marc Rochat.
- Il est prévu dans la Loi sur les communes que le Conseil général se prononce, une fois par législature, sur les tarifs de vacations des municipaux et du bureau du Conseil. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Le bureau et la Municipalité feront chacun une proposition. Concernant le bureau, l'idée n'est pas d'augmenter les charges, mais de réfléchir si la façon de faire actuelle, à savoir la combinaison de forfaits et d'heures de vacation, est toujours adaptée. Rien n'est spécifié nulle part et il est difficile de savoir ce qui fait partie du forfait et ce qui doit être compté en heures de vacations. Il serait opportun de clarifier la situation.

## **6. Communications de la Municipalité.**

Madame Janique Tissot, concernant l'eau : • La conduite principale reliant la STAP au chemin de Greybeires a été partiellement changée, comme prévu. Les travaux ont été retardés par le mauvais temps, mais ils sont terminés depuis mi-avril. • Une pompe de la STAP est tombée en panne ce printemps. Elle a été réparée et la Municipalité a profité des travaux pour faire réviser la seconde pompe. • L'entreprise Mauron a été mandatée pour procéder au changement des compteurs d'eau de la rue de la Forge. Les propriétaires seront avertis en temps voulu. • Prochainement, l'eau sera momentanément coupée dans le quartier La Tuilière-Champs aux Oyes, afin de permettre la mise hors service de la conduite et la démolition du petit cabanon situé en haut de ce quartier. • Monsieur Patrick Villemin a cessé son activité de préposé à l'entretien des bassins et fontaines. Mademoiselle Pauline Tissot reprend le poste. Concernant les affaires sociales : • Une exposition consacrée au peintre Louis Rivier a lieu en ce moment au musée historique de Lausanne. Des invitations sont offertes aux habitants par l'association Louis Rivier et deux livres retraçant l'exposition sont en consultation au Greffe.

Madame Eliane Piguet, concernant la déchetterie : • Une prise d'eau et un bassin ont été installés. • Un détecteur de lumière a été posé dans le but de dissuader les visites nocturnes, car plusieurs infractions mineures, entraînant des frais à la communauté, ont été constatées. • La rampe électrique pour le compost a subi plusieurs pannes ces derniers temps, mais elle a pu être réparée. Cependant, le mécanisme arrive en bout de course et présente des signes de faiblesse. • Entre les horaires d'ouverture de la déchetterie, le gazon peut toujours être déposé à l'ancienne décharge. • Les containers pour sacs taxés, situés sur la place du collège sont bien utilisés et c'est réjouissant. Par manque de place, il n'est pas possible d'en rajouter et par grande chaleur, il est conseillé d'apporter ces sacs directement à la déchetterie. Un container est spécialement réservé pour les couches-culottes, à mettre dans des sacs transparents. Merci de ne pas mélanger les sacs taxés avec les couches dans ce container. • Attention à ne pas mettre les flacons plastiques de lait avec les bouteilles en PET. Par souci d'écologie, merci de les rapporter au fournisseur. • Le 1<sup>er</sup> juin 2013, les responsables de la déchetterie, Madame Miriam Mojonier et Monsieur Gérard Baeriswyl ont été assermentés, sur demande de la Préfecture. Ils auront désormais le droit de procéder à des contrôles de sacs non-conformes. • Suite à la demande de pose de poubelles avec distributeurs de sacs à crottes de chien, la Municipalité a décidé d'offrir trois rouleaux de sachets par année, aux personnes soumises à la taxe sur les chiens. Les rouleaux sont à retirer au Greffe. Concernant les écoles : • La prochaine rentrée sera placée sous le signe du changement, suite à l'introduction de la LEO. Les horaires ont été transmis aux parents. Un bus sera mis en place, afin que les élèves du primaire puissent rentrer dîner à la maison. Concernant les festivités villageoises : • La fête du 1<sup>er</sup> août sera conjointement organisée par les communes de Method et Suscévaz, avec la collaboration de la société de Jeunesse. Un tournoi, quant au lieu de la manifestation, sera dorénavant mis sur pied. Cette année, la fête aura lieu à Suscévaz et l'an prochain à Method.

Monsieur Amadio Santacroce, concernant les bâtiments : • Les travaux du bâtiment de la boulangerie arrivent à leur terme. L'enrobé bitumineux a été posé ce jour et il ne reste plus qu'à marquer les places de parc. Le trafic autour du bâtiment s'en trouvera grandement amélioré. • Suite à une remarque, lors d'un dernier Conseil, concernant le parking sauvage au centre du village, les places de parcs devant le collège et la grande salle seront à nouveaux marquées. Les places privées, réservées à l'administration seront signalées. • Un treillis pare-ballons sera posé entre l'église et le terrain de football afin de limiter la casse des vitraux.

Monsieur Christian Rochat, concernant la régionalisation des pompiers : • Method et 35 autres communes font partie d'un même groupement. Plusieurs centres de première intervention sont disséminés sur le territoire de ce groupement (Grandson, Yverdon, Yvonand et Concise). Method est reconnu comme centre secondaire d'appui (DAP) et dispose, pour ce faire, d'un véhicule léger équipé.

L'effectif actuel du centre de Method est de 40 personnes, provenant des villages de Chamblon, Suscévaz, Treycovagnes et Method. Sous cette nouvelle configuration, le DAP de Method est déjà intervenu à deux reprises cette année, pour des inondations et tout s'est très bien déroulé. Method participe à hauteur de Frs. 36,50 par habitant pour ce système de régionalisation des pompiers. Concernant les routes : • Suite au postulat déposé par Madame Ketty Villemain, la Municipalité a entrepris les démarches afin de s'inscrire au concours «Communes sûres» du BPA. Le BPA demande de ne pas présenter le dossier actuellement, étant donné que les mesures prises en prévention des accidents, ne concernent qu'un seul carrefour et non l'ensemble du village. Notre candidature pourra être présentée quand tous les travaux prévus seront terminés. Concernant les améliorations foncières : • La première mise à l'enquête est en cours actuellement. Les plans peuvent être consultés au bâtiment communal, selon les horaires définis.

Monsieur le Syndic, concernant les taxes et impôts : • La taxe au chien et les impôts fonciers étaient jusqu'à présent facturés par la commune. Désormais, ils seront directement facturés par le Canton. Concernant les cartes CFF : • Les deux cartes journalières CFF «communes» seront à nouveau disponibles dès le 1<sup>er</sup> août. Elles seront entreposées chez Chevalley SA à Yverdon, au prix de Frs. 40.- la carte.

Monsieur Roland Pointet est vivement remercié et chaleureusement applaudi pour les 23 ans passés en tant qu'huissier au service des inhumations de 1989 à 2012. Une petite attention lui est remise.

## **7. Préavis municipal n°18 : Comptes 2012. - Rapport de la commission de gestion-finances.**

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Oscar Hernan donne lecture du rapport : Conformément au mandat qui lui a été confié, la commission de gestion-finances a procédé au contrôle des comptes de la bourse communale pour l'exercice 2012 en dates des 18 mai, 5 et 10 juin 2013. Toutes les pièces comptables et les renseignements nécessaires ont été aimablement fournis par M. Roger Augsburg, Syndic, et Mme Nicole Conrad, boursière, qui ont répondu à toutes les questions. La commission a également pris connaissance du rapport de la fiduciaire OFICO, qui a effectué la vérification des comptes. Suite aux divers contrôles effectués, la commission peut faire part au Conseil général des observations et remarques suivantes, concernant certains postes du bilan et du compte de fonctionnement.

- Disponibilités : Les liquidités à la fin 2012 présentent un solde total de Frs. 2'175'723.- contre Frs. 971'697.- à la fin 2011. Cette importante augmentation s'explique d'une part par le résultat positif de l'exercice 2012 et d'autre part par le fait que seulement Frs. 407'000.- aient été utilisés sur les Frs. 950'000.- reçus pour réaliser les travaux du bâtiment de l'ancien congélateur et de la nouvelle boulangerie.
- Finances : Les impôts perçus en 2012 ont été supérieurs à ceux de 2011. Ceci s'explique en grande partie par le versement d'une somme de Frs. 129'480.27 provenant de compléments d'impôts des exercices 2010 et 2011.
- Péréquation : Les comptes 2012 ont été influencés de façon positive par le décompte final de la péréquation de l'année 2011 pour un montant de Frs. 445'712.-. À cela, il convient d'ajouter qu'un montant de Frs 202'431.- a été mis au fonds de réserve pour couvrir le décompte final 2012.
- Résultat 2012 : Le compte de fonctionnement de l'année 2012, présente un excédent de produits de Frs. 119'261,80.
- Capacité d'autofinancement : En tenant compte des amortissements ordinaires comptabilisés (Frs.157'500.-), de l'amortissement extraordinaire de la forêt (Frs.59'509.-) et de l'attribution au fonds de réserve pour travaux futurs (Frs. 380'000.-), l'année 2012 dégage une capacité d'autofinancement de Frs. 1'045'763.- à comparer à la capacité d'autofinancement qui était de Frs. 214'386.- pour l'année 2011. D'une manière générale, nous avons constaté que le budget 2012 a été globalement respecté et que les frais généraux ont été bien maîtrisés. La commission rend attentif le conseil général que ce bon résultat a pu être obtenu sans l'entrée en vigueur des nouveaux règlements des eaux qui, d'après les chiffres déjà présentés, devraient apporter des rentrées supplémentaires pour environ Frs. 150'000.-. La commission peut se réjouir que la capacité d'autofinancement 2012 a permis d'alimenter une nouvelle fois les fonds de réserve qui se montent à la fin 2012 à Frs. 1'846'000.-, ce qui donne aux finances de la commune une marge de manœuvre plus confortable pour les années futures. Suite à ces observations et après toutes les vérifications effectuées, la commission peut affirmer que : La comptabilité est régulièrement tenue. Le bilan au 31 décembre 2012 et le compte de fonctionnement pour l'exercice 2012 concordent avec la comptabilité. L'état de la fortune et des résultats répondent aux dispositions de la loi sur les communes et au règlement sur la comptabilité des communes. En conclusion, la commission recommande au Conseil général l'approbation des comptes 2012, tels que présentés dans le préavis municipal n°18.

En outre, la commission a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2012 de la station d'épuration de la Condémine, communes de Method et Suscévaz, à Suscévaz le 30 avril 2013. Le rapport qui en découle ne comporte aucune remarque ou observation particulière.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président procède au vote.

Les deux articles du préavis municipal n°18 sont acceptés à main levée, à l'unanimité.

#### **8. Préavis municipal n°19 : Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2013 de Frs. 50'000.- pour une coupe de bois au lieu-dit «Les Coteaux». - Rapport de la commission de gestion-finances.**

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Madame Francine Chevalier donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances, composée de Francine Chevalier, Marlyse Marendaz, Oscar Hernan et Franck Neveu, s'est réunie les 28 mai, 5 et 10 juin 2013. Lors de la réunion du 5 juin, la commission a rencontré le municipal responsable, Christian Rochat. Lors de cette discussion, ce dernier a clairement présenté le bien-fondé et le besoin de réaliser ces travaux de coupe qui sont considérés comme importants pour la bonne préservation de notre patrimoine forestier. De plus, il en ressort qu'il est opportun de réaliser ces travaux en une seule fois. En conclusion, la commission de gestion-finances propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis municipal n° 19.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président procède au vote.

Les quatre articles du préavis municipal n°19 sont acceptés à main levée, une abstention.

#### **9. Renouvellement du bureau.**

Le Président rappelle que les élections du Président et du Vice-président se déroulent à bulletin secret.

Monsieur Jacques Bony, Vice-Président, procède à l'élection du Président. Monsieur Christophe Unger accepte de poursuivre son mandat. Aucun autre candidat n'est présenté.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés : 42                      Bulletins rentrés : 42

Blancs : 1                                      Nuls : 0

Bulletins valables : 42                      Majorité absolue : 22

Monsieur Christophe Unger est réélu avec 41 voix.

Monsieur Christophe Unger, Président, procède à l'élection du Vice-président. Monsieur Jacques Bony, accepte de poursuivre son mandat. Aucun autre candidat n'est présenté.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés : 42                      Bulletins rentrés : 42

Blancs : 0                                      Nuls : 0

Bulletins valables : 42                      Majorité absolue : 22

Monsieur Jacques Bony est réélu avec 42 voix.

Les scrutatrices Mesdames Daisy Caillet et Françoise Kraemer, ainsi que les scrutatrices-suppléantes Mesdames Michèle Depairon et Roselyne Burdet acceptent toutes quatre de poursuivre leur mandat pour une année supplémentaire. Aucun autre candidat n'est présenté. Elles sont réélues par acclamation.

#### **10. Interventions individuelles.**

Monsieur Roland Pointet remercie la Municipalité pour le présent reçu. Son successeur au poste d'huissier est Monsieur Gabriel Caillet. Monsieur Pointet assurera l'intérim lors des vacances ou absences de Monsieur Caillet.

Monsieur Pointet souhaite que la Municipalité entreprenne des mesures concrètes concernant la traversée du pont du Mujon vers la scierie. La majorité des conducteurs ne voit pas la signalisation et ne la respecte pas, d'où un concert incessant de klaxons, très pénibles pour la tranquillité du quartier. Cette situation est infernale et ne peut plus durer. Le panneau de signalisation de priorité a été avancé en direction de Grunderco, mais cette mesure n'est pas suffisante. Monsieur Pointet signale que le simple fait d'apposer une ligne blanche sur la route, améliorerait considérablement la situation. Il semblerait que cette mesure ne soit pas conforme à la loi sur la circulation, pourtant de telles lignes existent devant des ponts à Yverdon ou sur la route d'Ependes.

Monsieur Gabriel Caillet salue l'initiative de la Municipalité de faire poser un treillis pare-balls devant les fenêtres de l'église. Cependant, la majorité des vitraux sont cassés par des cailloux. Ne serait-il pas plus judicieux de poser un treillis extérieur directement devant les vitraux ?

Madame Anne Planche demande si la Municipalité peut faire paraître un communiqué, au sujet de l'exposition du peintre Rivier, dans le Bulletin des avis officiels ? Il faudrait spécifier que des billets d'entrée gratuits sont à disposition des habitants au Greffe.

Monsieur Franck Neveu remercie la Municipalité pour la remise en état du chemin de la Tuilières.

Madame Eliane Perret demande pourquoi les compteurs d'eau seront changés uniquement à la rue de la Forge ?

Madame Janique Tissot, municipale, répond que seuls les compteurs défectueux ou arrivant en fin de vie seront changés. Les travaux débutent à la rue de la Forge, mais tous les compteurs du village seront évalués et, au besoin, changés.

Madame Françoise Kraemer a vu qu'une mise à l'enquête était pendante au sujet d'une construction dans la zone artisanale du Pommeret. Comment est prévu l'accès à ce futur bâtiment ?

Monsieur Amadio Santacroce, municipal, répond que cette zone artisanale a été légalisée il y a plusieurs années, avec un domaine public à 4 mètres. Un chemin était prévu, mais il n'a jamais été construit. Selon la loi, la Municipalité est tenue de réaliser les équipements nécessaires lorsqu'elle légalise une zone. Actuellement, rien n'est encore finalisé. La Municipalité est en phase de préparation du projet d'équipement. Ce que l'on peut dire, c'est qu'il s'agira d'un équipement standard, avec une bande de roulement à 3 mètres et le domaine public à 4 mètres.

Madame Dorina Kramer-Besuchet demande où se situera cette zone ?

Monsieur Amadio Santacroce répond que cette zone est déjà existante et figure sur les plans. Les parcelles se situent le long du Mujon au lieu-dit «Le Pommeret», à proximité de Grunderco et de l'atelier des artistes Perroud.

Madame Marlyse Marendaz trouve que l'état des chemins bétonnés est préoccupant. Ils sont dangereux, car défoncés à plusieurs endroits. Ne pourrait-on pas prévenir les usagers en posant des panneaux d'avertissement ?

Monsieur Christian Rochat, municipal, répond que de tels panneaux sont posés depuis plusieurs années. Un panneau est situé vers les EPO et le second vers le Pont du Mujon.

Madame Marlyse Marendaz trouve que, vu l'état déplorable des chemins, deux panneaux ne sont pas suffisants.

Monsieur Christian Rochat assure que la Municipalité se préoccupe depuis longtemps de l'état de ces chemins. Elle pensait réaliser des travaux de réfection avant le projet des AF, mais elle n'a pas obtenu ce qu'elle désirait. Légalement, la situation actuelle avec la pose de deux panneaux, est suffisante et correcte.

Madame Ketty Villemin remercie la Municipalité d'avoir entrepris les démarches auprès du BPA, suite à son postulat.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos la séance à 21h11.

Verbalisé à Method, le 22 juin 2013.

Le Président :

La Secrétaire :

Christophe UNGER

Fanny RODRIGUEZ